



**PRÉFET  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités  
SIDPC**

Saint -Etienne, le 12/02/2023

## **ALERTE POLLUTION ATMOSPHERIQUE ALERTE DE NIVEAU 1**

**Suite aux informations données par ATMO Rhône-Alpes, la préfecture de la Loire communique :**

Un épisode de pollution de type "combustion" aux particules PM10 touche actuellement le bassin d'air stéphanois.

La procédure d'alerte de niveau 1 est activée à compter de ce jour le 12 février 2023, avec la mise en place des mesures à partir de 17H, à l'ensemble des communes du bassin d'air stéphanois.

L'arrêté préfectoral n° 259-DDPP-2020 du 22 juillet 2020 stipulant les mesures à mettre en œuvre pour chacun des domaines concernés est applicable dès à présent. Cet arrêté est consultable en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire.

Pour plus d'informations sur l'épisode de pollution en cours ainsi que sur les conseils de prudence à suivre, vous pouvez consulter le site [www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr) ou le site de la préfecture de la Loire [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)